

## REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE

Informations bi mensuelles N° 13  
1 Mars 2012

### COUVERTURE DES RISQUES PROFESSIONNELS PREVENTION D'AFFICHAGE !

**Sommaire :**  
**Couverture des risques professionnels**  
**Prévention d'affichage**

**Elections**  
**Malakoff Médéric**

**Le rendez vous raté !**

**Vous avez dit dérive de l'assistantat ?**

**Que s'est il passé depuis l'adoption de la loi du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ?**

**Regards sur la retraite**  
**J LACORRE**

Les accidents de travail et les maladies professionnelles sont assurées collectivement par les entreprises.

Les taux de cotisation sont fixés par l'Assurance Maladie en fonction du risque que présente l'activité de l'entreprise.

Ces cotisations permettent de couvrir les dépenses d'indemnisation.

Quelle est la finalité de ce système ?

- Inciter les entreprises à se préoccuper de la santé et de la sécurité au travail

- Assurer l'équilibre financier de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels

- Mutualiser les risques, de telle sorte qu'un accident de travail ne mette pas en péril l'entreprise.

Un nouvelle tarification des accidents de travail et des maladies professionnelles a été mise en place en 2010.



Son objectif est de rendre plus lisible les taux de cotisation des entreprises en simplifiant la manière d'imputer les frais médicaux et d'indemnisation des sinistres.

Le taux de cotisation se calcule désormais sur la base de barèmes de « coûts moyens » fixés chaque année par les partenaires sociaux au sein de la Commission des Accidents de Travail.

*(Auparavant, il se calculait sur la base des coûts réels des sinistres survenus dans une entreprise)*

2012 est la première année d'application de ce nouveau système qui risque de pénaliser les petites entreprises et inciter à amplifier la sous déclaration !

### EDITO

**Oui ! ELLES comptent !**

Nul n'est besoin de la journée de la femme pour s'en convaincre !

Oui ! Les chiffres qui comptent les Femmes, au regard de l'enquête CSA, sont éloquentes !

- 94% des femmes cadres pensent que le niveau de stress dans les entreprises a plutôt augmenté ces dernières années

- 92% estiment qu'il faut savoir déclencher des opportunités pour réussir et 86 % d'entre elles retrouvent rapidement de l'énergie pour rebondir lorsqu'elles font face à des difficultés

- 71 % sont intéressées par la campagne pour l'élection présidentielle

- Pour 61%, la crise remet en cause leurs valeurs et leur façon de vivre

- 38% des femmes actives pensent que leur travail est un élément fondamental pour leur identité

- 26% déclarent regarder les matchs de foot à la télévision

Vous ne me croyez pas ?

Demandez aux femmes !

Danièle Karniewicz

Secrétaire Nationale

Secteur Protection Sociale

### Elections MALAKOFF MEDERIC

A la suite de la fusion de Médéric Prévoyance et de l'URRIMMEC, la liste des délégués à l'Assemblée Générale de Malakoff Médéric Prévoyance est en cours d'élaboration en 3 phases :

- La **première phase** qui concerne la représentation des adhérents aux contrats Malakoff Médéric Prévoyance à titre d'isolés (ce qui signifie en dehors des 2 secteurs ci après)
- Une **seconde phase** concernant la représentation des entreprises ayant plus de 15 000 adhérents au contrat de Malakoff Médéric Prévoyance à préciser par accord d'entreprise pour mai 2012
- Une **troisième phase** concernant la représentation des branches professionnelles ayant plus de 15 000 adhérents au contrat de Malakoff Médéric Prévoyance à préciser par accord de branche pour mai 2012

**Le rendez vous raté !**

Le 1er octobre, le taux normal de TVA augmentera de 1,6 points (21,2% contre 19,6%) et la CSG sur les revenus financiers de 2 points. En contrepartie, la cotisation employeur consacrée à la famille sera supprimée pour les salaires compris entre 1,6 et 2,1 fois le SMIC et allégée pour les salaires compris entre 2,1 et 2,4 fois le SMIC. (loi adoptée par le parlement le 29 février)

**Il s'agit là d'une vraie mesure non aboutie !  
Sans mise en place du fléchage réclamé sur la Famille !  
Sans aucun garde fou contre les dérives décriées !**

.....trop de précipitation !

**Vous avez dit : dérive de l'assistantat ?**

Une étude de la DARES montre que, fin 2010, 36% des 2,2 millions de bénéficiaires du RSA occupent un emploi.

Cette activité est exercée à temps partiel pour 53% d'entre eux, dans le cadre de contrats à durée déterminée pour 43%.

55% sont employés, 40% ouvriers

60 % des employeurs sont des entreprises privées

12% des collectivités locales

10% des particuliers

Les deux tiers des bénéficiaires du RSA déclarent chercher un emploi mais, parmi ces derniers, la plupart est confrontée à des difficultés dues à des problèmes de santé, d'éloignement ou de garde d'enfants

**Que s'est il passé depuis l'adoption de la loi du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ?**

Les entreprises du médicament se préparent à la mise en place de la loi, du 29 décembre 2011 mais les décrets d'application ainsi que les arrêtés se font attendre.

Regards croisés sur la Protection Sociale vous a déjà informé de l'économie de cette réforme :

• **Transparence des liens d'intérêts avec les entreprises :**

Le « sunshine act » à la française s'inspire d'une loi américaine faisant obligation aux industriels de santé de publier sur un site internet grand public l'ensemble des liens financiers qu'ils entretiennent avec les professionnels et les établissements de santé.

Cette nouvelle obligation s'applique en France théoriquement depuis le 01 01 2012 mais à partir d'une date qui est à définir par décret.

En ce qui concerne les relations avec les professionnels de santé :

Poursuites par l'industrie pharmaceutique des activités avec les associations loi de 1901, qu'il s'agisse de recherches ou autres activités, mais exclusivement dans un cadre conventionnel.

• **Nouveau régime de contrôle de la publicité des médicaments pour les professionnels de santé :**

À compter du 30 décembre 2011, les dossiers relatifs à la publicité des médicaments à usage humain, destinés aux professionnels de santé sont soumis à un « visa de publicité ».

Un décret est attendu sur la fixation des délais et des modalités d'autorisation.



• **Encadrement de la visite médicale :**

Le texte de loi vise à mettre en place un dispositif expérimental limitant l'activité de visite médicale sur certains produits à un cadre collectif dans les établissements de santé. Dans un second temps, ce dispositif sera étendu à la médecine de ville.

*Avant le 31 Janvier 2013, le gouvernement doit présenter au parlement un rapport dressant un bilan de l'expérimentation.*

*Quels sont les critères d'évaluation ?*

*Quelles sont les échéances?*

*Autant de questions sur lesquelles il n'y a pour l'instant pas de réponse !*

## Regards sur la retraite

**Jacques LACORRE : Président de l'Union Départementale de la Marne**



Jacques LACORRE

Nous en entendons tous parler, mais sans y comprendre grand-chose.

D'abord, on croit savoir que l'on ne touchera rien quand on arrivera à la retraite, alors, pourquoi s'en occuper ?

Et pourtant, c'est simple si on veut bien y réfléchir un peu.

La retraite telle que nous la connaissons consiste à répartir les cotisations des actifs pour payer les retraites.

Mais qu'est-ce que c'est compliqué. Il y a la retraite sécurité sociale, les retraites complémentaires, les régimes spéciaux et tout le reste. Il faut faire un point complet pour approcher le montant de sa pension.

Alors, pourquoi ne pas réfléchir un peu, et se dire que si plusieurs régimes existent, c'est justement pour répartir les risques et garantir à la fois une base qui est la sécurité sociale et un complément qui est directement fonction de la carrière (se sont les retraites complémentaires, modèle « inventé » par la CGC avec la convention collective de 1947). Certains voudraient bien supprimer ce régime en réduisant de façon importante les garanties apportées par les retraites AGIRC. La CFDT et le MEDEF sont en tête de cette démarche, bien aidés par FO et la CFTC. A qui se fier de nos jours ?...

Finalement, ce n'est donc pas comme à la caisse d'épargne où nous déposons de l'argent que nous récupérons ensuite.

Cela rend furieux vis-à-vis d'un système vécu comme de plus en plus égalitariste... On paye trop cher pour redistribuer aux autres... Les banques ou les compagnies d'assurances nous promettent bien mieux pour moins cher... On en dit des choses, sans vraiment en mesurer l'impact au regard de l'histoire.

N'oublions pas les périodes difficiles qui ont complètement liquidé l'épargne de nos ancêtres, qui se sont retrouvés sans rien et ont donc dû travailler jusqu'à 80 ans où être pris en charge par leurs enfants.

En définitive, notre système n'est pas si mal ! Il assure à tous un revenu à la retraite que d'aucuns pourront trouver trop faible, mais qui correspond à la possibilité moyenne pour tous de cotiser un peu pendant toute leur période de travail, la cotisation étant partagé entre salarié et employeur.

En fait, la confiance dans la retraite par répartition correspond à la confiance que l'on peut avoir dans l'activité économique de notre pays. S'il n'y a plus de retraites, c'est qu'il n'y a plus d'activité économique.

Nous devons calculer les périodes de travail et de retraite en fonction de l'économie générale environnante et de la démographie. Notre objectif n'est pas de travailler dans les conditions des pays émergents. Nous devons nous efforcer de conserver un bon niveau de vie en poursuivant une approche innovante et performante, sans aller recopier des modèles éculés nous amenant droit à la régression. Nous serions alors réellement un pays « vieux et sclérosé ». Redevenons un pays jeune, innovant, et même un peu fou dans nos ambitions.

Ce sont les caractéristiques de la jeunesse, et les seniors doivent être là pour canaliser et mettre en valeur ces énergies, mais pas pour les étouffer.

Dans ces conditions, les retraites de tous seront assurées, avec les quelques ajustements indispensables, plutôt que de se lancer dans le « grand soir de la révolution des retraites ».